

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 18 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015

2015 DGRI 82 Avenant à la convention avec l'association SOLTHIS - Solidarité Thérapeutique et Initiatives pour la Santé (13^{ème}) dans le cadre de la lutte contre le sida (Guinée).

MM. Patrick KLUGMAN et Bernard JOMIER, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1115-1, L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 1^{er} décembre 2015 par lequel M^{me} la Maire de Paris lui propose de signer l'avenant à la convention avec l'association SOLTHIS - Solidarité Thérapeutique et Initiatives pour la Santé ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN, au nom de la 7^{ème} commission, et M. Bernard JOMIER, au nom de la 4^{ème} commission,

Délibère :

M^{me} la Maire de Paris est autorisée à signer avec SOLTHIS - Solidarité Thérapeutique et Initiatives pour la Santé, 58A, rue du Dessous des Berges, Paris 13^{ème}, l'avenant à la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO